

Conditions d'inscription

Pour pouvoir s'inscrire, vous devez répondre aux critères suivants :

- Résider sur l'une des communes appartenant à la Communauté de Communes Cœur du Var* ;
- Posséder un jardin avec un espace libre d'environ 10 m² ;
- Accepter d'être filmé et/ou photographié dans le cadre de la communication de l'opération ;
- Répondre aux enquêtes ponctuelles de Cœur du Var relatives à cette opération ;
- S'engager à régler la somme de 35 € en espèces ou en chèque le jour de la remise du poulailler.

* Besse-sur-Issole, Cabasse, Le Cannet des Maures, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-ville, Le Thoronet.

Attention, seulement 100 foyers obtiendront un poulailler à tarif préférentiel. Ils seront sélectionnés en fonction de leurs motivations.

Informations sur l'adoptant

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Caractéristiques du foyer

Combien de membres compte votre foyer (y compris l'adoptant) ?

.....

Possédez-vous un composteur individuel à bio-déchets ?

.....

Quelles sont vos motivations à participer à l'opération « Adopte une poule » ?

.....

.....

.....

.....

Veuillez joindre la copie d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et la photo du lieu où sera déposé le poulailler.

Merci de renvoyer le dossier dûment complété avec les pièces justificatives par mail : mdalmasso@coeurduvar.com ou par courrier avant le **31 mai 2018** :

Communauté de Communes Cœur du Var
Pôle Préservation de l'Environnement
Quartier Précoumin – Route de Toulon
83340 Le Luc en Provence.